



Un plan d'épargne retraite est un **produit d'épargne privé**, associé à une assurance-vie, qui permet de constituer une épargne en vue de la retraite, **tout en offrant la possibilité d'un débloqué anticipé avant l'âge de départ à la retraite.**

QUELLES SONT LES MODALITÉS ?



Modalité garantie

Mora Assegurances garantit, au moment du départ à la retraite, les capitaux versés ainsi qu'une rentabilité.



Modalité liée à des fonds d'investissement

Les capitaux versés dans le cadre du plan d'épargne retraite ne bénéficient d'aucune garantie lors du départ à la retraite.

POUR L'ENTREPRISE



Un outil de fidélisation. Les plans d'épargne retraite peuvent constituer des avantages différés pour les salariés : prime de fidélité pour les employés clés.

POUR LE SALARIÉ



- **Ils peuvent être utilisés comme garantie pour l'obtention d'un prêt.**
- **Ils restent accessibles avant le départ à la retraite.** Des débloqués partiels sont possibles jusqu'à 80 % du solde disponible, avec application d'une pénalité dégressive¹.
- **Ils ne sont pas fiscalement déductibles.**